

Concours de recrutement de bibliothécaires

fonction publique d'État
concours externe — concours interne

rapport du jury session 1998

par Denis Pallier
inspecteur général des bibliothèques, président du jury

Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie
Ministère de la Culture et de la Communication

enssib
école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

isbn : 2-910227-28-6

octobre 1999

enssib
école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 Novembre 1918
F 69623 Villeurbanne Cedex

tél. : 04 72 44 43 43. fax : 04 72 44 43 44.
<http://www.enssib.fr>

sommaire

1 — Conditions générales

- 1. — Les textes, la constitution du corps p. 3
- 2. — Le calendrier p. 3
- 3. — L'organisation matérielle et administrative p. 4
- 4. — Principales données chiffrées p. 4
- 5. — Les candidats p. 6
- 6. — Le jury p. 8

2 — Déroulement des épreuves

- 1. — Épreuves écrites d'admissibilité p. 10
- 2. — Épreuves orales d'admission p. 14

3 — Tableaux statistiques

- 1. — Concours externe p. 20
- 2. — Concours interne p. 30

4 — Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

- 1. — Composition p. 41
- 2. — Note de synthèse
 - Sciences et techniques p. 41
 - Lettres et sciences humaines et sociales p. 42
- 3. — Traduction p. 43

5 — Quelques sujets des épreuves orales d'admission

- 1. — Conversation avec le jury p. 44
- 2. — Résumé et commentaire d'un texte en langue étrangère p. 45

1 — Conditions générales

1 — Les textes, la constitution du corps

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992, portant statut particulier des bibliothécaires d'État, a paru au Journal officiel (JO)¹ du 12 janvier 1992. Il a permis la constitution de ce nouveau corps de catégorie A, dont les membres assurent les missions suivantes, définies par l'article 2 du décret²:

« *Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement.* »

La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe a été fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (JO du 2 avril 1992) en vertu de l'article 4 du décret précité. Ce même article précise les conditions d'accès au concours interne.

En application de l'article 4 du décret portant statut du corps, un arrêté du 13 novembre 1997 (JO du 16 novembre 1997) a autorisé au titre de l'année 1998 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il donnait leur calendrier. Ces deux concours ont été ouverts pour un total de 40 emplois.

Les modalités d'organisation de ces deux concours et la nature des épreuves ont été fixées par l'arrêté du 12 février 1992 (JO du 20 février 1992). Ce dispositif avait été appliqué de façon complète pour la première fois lors de la session ouverte en 1996 (arrêté du 29 avril 1996, JO du 5 mai 1996), qui avait permis le recrute-

ment de 48 bibliothécaires. Il a été appliqué pour la seconde fois au cours de la session 1998, avec l'attention particulière que nécessite un processus nouveau.

De 1992 à 1995 s'étaient succédé quatre concours, qui ont permis de pourvoir un total de 436 postes. Il s'agissait de concours internes exceptionnels, organisés selon l'article 19 du décret n° 92-29 précité et selon un arrêté du 6 février 1992 (JO du 13 février 1992). En 1992, avait également été ouvert un concours externe, pour 20 emplois (arrêté du 4 août 1992, JO du 12 août 1992). L'ensemble des recrutements ainsi opérés a permis la constitution du corps des bibliothécaires. Le jury nommé en 1998 avait en charge la poursuite de cette action.

2 — Le calendrier

Les inscriptions aux concours externe et interne, ouvertes à partir du 19 novembre 1997, ont été closes au 17 décembre 1997.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le lundi 2 mars 1998, dans deux centres en métropole (Paris-Arcueil et Lyon-Villeurbanne) et dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer : Guadeloupe (Pointe-à-Pitre), Martinique (Schœlcher), Guyane (Cayenne), Réunion (Saint-Denis de la Réunion), Polynésie française (Papeete). Les épreuves d'admission ont eu lieu à Villeurbanne du lundi 6 au vendredi 10 juillet 1998. Les résultats étaient disponibles par voie télématique le 16 juillet. L'arrêté du 31 juillet, pris par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, a rendu publics les résultats des deux concours aussi bien pour les listes principales que pour les listes complémentaires.

La liste des postes vacants a été diffusée auprès des admis en liste principale, appelés à exprimer leurs préférences³. Puis une commis-

3. Les 40 postes pourvus se trouvaient à la Bibliothèque nationale de France (9 postes), dans des bibliothèques d'universités ou d'IUFM (31 postes, dont 13 à Paris ou en Ile-de-France, 17 dans les bibliothèques universitaires des autres régions, 1 à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur de Montpellier).

1. Voir la liste des abréviations et sigles utilisés en annexe.
2. Les principaux textes cités sont donnés en annexe.

sion d'affectation s'est réunie le 21 septembre 1998. Deux défections sont intervenues parmi ces admis (1 interne et 1 externe). L'une d'entre elles a pu être compensée par recours à la liste complémentaire du concours externe. En conséquence 39 lauréats ont été nommés bibliothécaires stagiaires. Leur cycle de formation initiale⁴ a commencé le 2 novembre 1998, auprès de l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB), à Villeurbanne. Ce cycle dure une année et s'effectue en alternance avec leur travail sur leur lieu d'affectation. L'IFB ayant fusionné avec l'Enssib en janvier 1999, la formation se déroule dans le cadre du département de la formation initiale des bibliothécaires de l'Enssib.

3 — L'organisation matérielle et administrative

L'organisation du concours était confiée à l'Enssib. Sous la responsabilité de son directeur, M. François Dupuigrenet Desroussilles, elle a été mise en œuvre au sein de l'école par le département des concours des bibliothèques. Cette équipe a été dirigée par Mme Gabrielle Fadiga, puis par Mme Marina Lavoué. L'impression des sujets d'écrit a été assurée par l'Imprimerie nationale.

Un inspecteur général des bibliothèques a présidé le jury. Sur le plan administratif, il a travaillé avec le département des concours de l'Enssib et avec le bureau des concours de la Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE C4) du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Étant donné la lourdeur des concours de recrutement de bibliothécaires, le président du jury a reçu l'appui d'une vice-présidente, Mme Marie-Thérèse Rebat, conservateur en chef des bibliothèques, et d'un coordinateur des commissions de langues, M. Jérôme Kalfon, directeur du service commun de la documentation de l'université de Paris V.

4 — Principales données chiffrées

En 1998, des concours de recrutement ont été ouverts pour tous les corps des bibliothèques de l'État, avec un grand nombre de candidatures. Du coup la recevabilité des dossiers a été examinée en deux temps, comme lors de la session de 1996 : avant les épreuves écrites pour l'interne, après pour l'externe. Cette procédure n'a pas créé de difficulté. Sur 415 inscriptions au concours interne, 13 dossiers ont été jugés irrecevables.

données chiffrées sur l'organisation du concours

1998	concours externe	concours interne	total
postes offerts	20	20	40
dossiers envoyés	—	—	5694
candidats recevables	3807	402	4209
candidats admissibles	147	71	218
candidats admis sur les listes principales	20	20	40
candidats inscrits sur les listes complémentaires ⁵	20	18	38

4. Les contenus et les modalités de la formation des bibliothécaires d'État sont définis par l'arrêté du 16 mars 1993. Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à l'Enssib pour toute information complémentaire (voir la liste des adresses utiles en annexe). Elles peuvent aussi consulter le fascicule coédité par l'Enssib et l'IFB *Devenir bibliothécaire : fonction publique d'État* et la brochure mise à jour périodiquement *Fonction publique d'État. La Formation initiale des bibliothécaires stagiaires. Mode d'emploi*.

5. En application du décret n° 92-35 du 9 janvier 1992 fixant les conditions d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour le recrutement par voie de concours de certains personnels relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur (article 1^{er}), le nombre des emplois qui peuvent être pourvus par la nomination de candidats inscrits sur les listes complémentaires d'admission peut atteindre 100 % des emplois offerts au titre des concours internes et externes de bibliothécaires.

Pour établir des pourcentages de réussite, on peut rapporter le nombre d'admissibles et d'admis au nombre d'inscrits dans chaque concours. Dans le cas présent, il apparaît plus judicieux de calculer en fonction du nombre de candidats internes et externes qui ont effectivement concouru :

- pour l'admissibilité, 2 262 en concours externe, 295 en concours interne ;
- pour l'admission, 135 en concours externe, 68 en concours interne.

Il apparaît qu'un candidat externe avait 1 probabilité sur 113 d'être admis et un interne 1 probabilité sur 14. L'absence de concours de recrutement de bibliothécaires en 1997, la situation de l'emploi et le nombre des diplômés possédant les titres exigés ont rendu le concours très attractif. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des candidatures aux concours non exceptionnels.

Bien que la hiérarchie statutaire place les bibliothécaires sous la responsabilité des conservateurs issus de l'Enssib, le concours externe de bibliothécaire s'était révélé quasi aussi sélectif que le concours externe d'entrée à l'Enssib, lors de la session de 1996. En 1998, 2 262 candidats externes et 295 internes étaient présents à l'écrit du concours de bibliothécaire d'État, pour 40 postes offerts, 20 au concours externe et 20 au concours interne. 1 750 candidats externes et 249 internes étaient présents à l'écrit des concours de conservateur d'État et de conservateur territorial, offrant chacun 15

postes au concours externe et 7 au concours interne, au total 44 emplois. Il convient de rappeler que les concours externes de conservateur et de bibliothécaire exigent le même niveau de diplôme de la part des candidats. Les candidats externes qui ont privilégié le concours de bibliothécaire, en pensant y rencontrer moins de concurrence, n'ont pas fait une bonne prévision.

Les conditions d'inscription au concours interne sont libérales :

« *Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales* » (article 4 du décret n° 92-29).

Malgré ce large processus de promotion interne, l'effectif des candidats à ce concours a légèrement diminué en 1998. Il serait dommage de constater une évolution comparable à celle du concours de l'Enssib, où le nombre des candidats internes est tombé au dessous de soixante (3,5 % des inscrits) à partir de 1993. Il semble que seuls les agents suffisamment motivés posent leur candidature au concours interne de bibliothécaire. En effet les modalités d'affectation ne permettent pas d'envisager d'emblée la nomination des reçus dans leur service d'origine (cas de 4 admis en 1998, venant de la BNF). La formation en alternance peut être une épreuve psychologique et matérielle.

évolution des candidatures aux concours non exceptionnels

	concours externe	concours interne
1992	764	non ouvert
1996	3412	417 (10,89 % du total)
1998	3807	402 (9,55 % du total)

proportions d'admis et d'admissibles

1998	concours externe	concours interne	ensemble
admissibles/nb de présents	147/2262 6,5 %	71/295 24%	218/2557 8,5 %
admis/nb de présents	20/2262 0,9 %	20/295 6,7 %	40/2557 1,6 %
admis/admissibles	20/147 13,6 %	20/71 28,1 %	40/218 18,3 %

5 — Les candidats

On a noté plus haut le volume des candidatures et sa croissance. On doit souligner également un très fort taux de défection lors de l'écrit, particulièrement parmi les candidats externes. Ce phénomène avait été constaté lors de la session de 1996 et semblait explicable par le calendrier du concours (admissibilité au début de septembre, en dehors de la période d'enseignement universitaire). Constatées à nouveau lors de la session de 1998, ces déflections semblent plutôt découler du fait qu'une majorité de candidats au concours de bibliothécaires s'inscrivent simultanément à d'autres épreuves et font un choix tardif. Alors que, généralement, ce type de concours connaît un taux d'abstention d'environ 30 % pour les épreuves d'admissibilité, les taux constatés en 1996 et 1998 ont été de l'ordre de 40 % pour le concours externe (voir tableaux ci-dessous).

Épreuves écrites d'admissibilité concours externe		
	1996	1998
Nombre d'inscrits	3412	3807
Nombre d'absents	1502 44 %	1545 40,58 %

Épreuves écrites d'admissibilité concours interne		
	1996	1998
Nombre d'inscrits	417	402
Nombre d'absents	90 21,6 %	107 26,6 %

Ainsi, le grand nombre des candidatures ne doit pas décourager les candidats qui ont un très bon niveau de connaissances générales et qui sont suffisamment motivés par les missions des bibliothèques.

Comme en 1996, lors des épreuves orales de conversation, des commissions du jury ont entendu des candidats externes de ce concours d'État indiquer que leur motivation les portait en priorité vers les bibliothèques de collectivités locales. Pour ces candidats, il s'agissait de

réussir un concours d'État, de bénéficier de la formation prévue, d'être titularisés sur un premier poste d'affectation, puis d'obtenir un détachement avant une éventuelle intégration. Cette entreprise complexe s'explique par le fait que les concours de recrutement de l'État et ceux de la Fonction publique territoriale ne sont pas organisés au même rythme.

Les tableaux statistiques relatifs à chaque concours donnent des éléments chiffrés sur les candidats⁶. On examinera plus particulièrement divers points :

■ La répartition hommes-femmes

Les femmes candidates demeurent majoritaires. Elles représentent 74,6 % de l'ensemble des inscrits (74,99 % des candidats au concours externe). Cette prépondérance se maintient à l'issue des épreuves d'admissibilité. 74,3 % des admissibles sont des femmes. Les admis en liste principale comprennent 16 hommes et 24 femmes, qui représentent donc 60 % des admis. La liste complémentaire compte 8 hommes et 30 femmes (soit 78,9 % de la liste complémentaire).

On doit cependant noter la croissance du nombre et du pourcentage des candidats hommes au concours externe : 19 % en 1992, 23,85 % en 1996 et 25 % en 1998.

■ La répartition par âge

Au sein de la population très nombreuse des candidats externes, le groupe des 21-30 ans représente 80,6 % des inscrits, 81,6 % des admissibles et 80 % des admis, avec une prime aux plus jeunes. Aucun admis n'a plus de 39 ans, mais le petit groupe des 36-40 ans a de bons résultats.

Les équilibres sont différents au concours interne, où l'expérience professionnelle et personnelle a du poids. Les tranches d'âge qui ont le plus d'admis proportionnellement à leur effectif sont 26-30 ans, 31-35 ans puis 46-50 ans et 41-45 ans. L'unique candidat interne appartenant à la tranche 21-25 ans n'a pas été admissible. Lors de cette session, aucun admis en liste principale au concours interne n'a plus de 50 ans.

■ La répartition par diplôme et par spécialité

Les titulaires d'une licence représentent plus de 40 % des inscrits au concours externe, mais seulement 15 % des admis. Le constat fait à la session précédente : plus un candidat exter-

6. Voir 3 - Tableaux statistiques, p.X

ne est diplômé, plus ses probabilités d'être reçu sont grandes, peut être répété pour les titulaires de diplômes équivalant à Baccalauréat + 4 ou + 5. Il ne s'applique pas en 1998 au niveau Baccalauréat + 6, qui n'a compté aucun admis. Au concours interne le diplôme n'a pas la même valeur. Par rapport au nombre des candidats, les meilleurs taux de réussite se situent à Baccalauréat + 6, Baccalauréat + 2, Baccalauréat + 4 et Baccalauréat seul.

À nouveau les résultats du concours sont très négatifs en ce qui concerne la représentation des disciplines scientifiques et médicales dans le corps des bibliothécaires. 176 candidats (dont 163 externes) se rattachaient à ces disciplines, soit 4,18 % des inscrits. Parmi eux, 7 seulement ont été admissibles. Aucun n'a été admis, mais quatre se trouvent en liste complémentaire. Les candidats scientifiques avaient été plus nombreux en 1996 (199, soit 5,2 % des inscrits de cette session). Mais aucun n'avait été admis.

La situation est bien meilleure pour le droit, l'économie, la gestion et les sciences politiques. Ces disciplines étaient représentées par 484 inscrits (dont 473 externes), soit 11,5 % du total des inscrits. 29 ont été admissibles, essentiellement au concours externe (13,3 % du total des admissibles). 8 candidats externes ont été admis (soit 20 % du total des admis).

L'épreuve écrite de note de synthèse (concours externe) donne le choix entre un dossier relatif aux lettres, aux sciences humaines et sociales et un dossier portant sur les sciences et les techniques. Les moyennes obtenues sont plus favorables pour les sciences et techniques. Des candidats de formation non scientifique se sont inscrits à cette épreuve (alors qu'on a compté 163 externes « scientifiques », l'épreuve a intéressé 267 inscrits). Mais 149 personnes seulement (56 %) ont composé.

Après trois sessions, ce type de concours semble efficace pour le choix de candidats rele-

vant du champ des lettres, des sciences humaines et sociales ou des sciences juridiques. Il n'est pas favorable aux diplômés scientifiques de l'Université. C'est une lacune grave.

- La répartition par grade et par type d'établissement

Le tableau des reçus au concours interne traduit à nouveau le fort taux de réussite des assistants qualifiés de conservation et des assistants de conservation (FPT), qui comptent respectivement 5 admis pour 41 candidats et 2 admis pour 29 candidats. On doit noter à cette session le succès de magasiniers en chef (FPE) avec 2 admis pour 21 candidats. Ceux-ci ont eu des résultats proportionnellement meilleurs que ceux des bibliothécaires adjoints et des bibliothécaires adjoints spécialisés (FPE). Les quatre enseignants qui se sont présentés au concours interne n'ont compté qu'un admissible et aucun admis.

Parmi les 20 admis au concours externe, 9 avaient un emploi dans le secteur public ; 5 travaillaient en bibliothèque et 2 dans l'enseignement.

La répartition des admis au concours interne par type d'établissement diffère de la session précédente, où les candidats des bibliothèques publiques avaient été particulièrement brillants. Lors de cette session, la Bibliothèque nationale de France, qui présentait 20,65 % des candidats, a obtenu 40 % des admis. Les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales et départementales de prêt), auxquelles se rattachaient 30,3 % des candidats, ont 35 % des admis. Les candidats issus des bibliothèques universitaires (BU et BUFR) ont eu un moindre succès (37,3 % des inscrits et 25 % des admis). Cependant la proportion d'admis issus de ce secteur a augmenté par rapport à la session de 1996.

résultats de la note de synthèse
concours externe

1998	lettres sciences humaines et sociales	sciences et techniques
nombre d'inscrits	3540	267
nombre de présents	2011 56,8 %	149 55,8 %
moyenne des notes obtenues	8,43	9,10
note maximum	18	18

■ La répartition par région de résidence

Le poids de la région Ile-de-France est toujours considérable. On y trouve 53,7 % des candidats internes et 24,85 % des candidats externes, soit 1 162 candidats (27,6 % du total). Vient en second rang la région Rhône-Alpes avec 579 candidats (13,75 % du total). Au concours externe c'est cette région qui a le meilleur taux de réussite. Mais les succès ne sont pas nécessairement liés à l'effectif. Avec un petit nombre de candidats, l'Alsace a eu en 1998 d'excellents résultats, tant au concours interne qu'au concours externe.

6 — Le jury

La taille d'un jury dépend du flux de candidats, du nombre et de la nature des épreuves et du mode de correction (simple ou double). L'expérience de 1996 conduisait à prévoir que le nombre de candidats présents à l'écrit serait nettement inférieur au nombre des inscrits. Mais, même avec un fort abattement, ce nombre demeurait considérable à l'échelle des concours de recrutement des personnels de bibliothèques. Au total, c'est un jury de 140 membres⁷ qui a fonctionné en 1998 (contre 148 membres en 1996). Il comprenait 52 hommes et 88 femmes.

Les professionnels sollicités ont très volontiers accepté de participer. Le calendrier pressant du concours obligeait le président du jury à demander des réponses rapides. Celles-ci ont été très généralement obtenues, car les directeurs de bibliothèques et leurs personnels savent que le recrutement nécessite un effort collectif. Les cas de refus ont été peu nombreux et généralement liés à la participation à d'autres concours ou bien à une surcharge temporaire.

Le corps des bibliothécaires a vocation à exercer dans des bibliothèques dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, dans des bibliothèques dépendant du ministère de la Culture et de la Communication et d'autres ministères. On a constaté, au chapitre précédent, l'origine très diverse des inscrits. Les candidats au concours interne et nombre d'externes sont en fonctions tant dans des biblio-

thèques de l'État que dans des bibliothèques des collectivités territoriales. On a noté plus haut leurs bons résultats. Pour tenir compte de cette diversité, les professionnels des bibliothèques membres du jury représentaient tous les types d'établissements. En 1998, ils étaient au nombre de 122. Parmi eux, 40 venaient du secteur universitaire, 32 de bibliothèques publiques (dont 4 de la Bibliothèque publique d'information), 12 de la BNF, 17 de grands établissements ou d'institutions spécialisées, 12 d'organismes de formation, 9 des administrations centrales ou déconcentrées. Marque de l'intérêt des professionnels pour la constitution du corps des bibliothécaires, ce jury comptait 17 directeurs de bibliothèques universitaires, 10 directeurs de bibliothèques de grands établissements, de grands corps, de grandes écoles ou d'instituts nationaux, 19 directeurs de bibliothèques municipales, 5 directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 3 conseillers pour le livre et la lecture, des chefs de services de la BNF et de nombreux chefs de section des bibliothèques universitaires...

Suivant l'arrêté du 12 février 1992 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des bibliothécaires (article 4),

« le jury [...] comprend un président et au moins six membres, dont la moitié au moins appartient au personnel scientifique des bibliothèques ».

En 1998, le jury était composé de 107 conservateurs de bibliothèques, 15 bibliothécaires, représentant les différents types d'établissements, et 18 enseignants, appartenant à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement supérieur. On s'est efforcé de proposer au ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui nomme les membres du jury, un nombre plus élevé de bibliothécaires (ceux-ci n'étaient que 9 dans le jury de 1996). Mais les membres de ce corps sont inégalement disponibles. Que ceux qui ont accepté de participer au jury en soient d'autant plus chaleureusement remerciés. Les tentatives faites pour avoir des correcteurs d'origines plus diverses, notamment en sollicitant des responsables administratifs, n'ont pas eu de succès. Le temps disponible pour constituer le jury était compté, il est vrai, et les délais de réflexion laissés aux personnes contactées étaient courts.

Les effets du nombre n'ont en rien gêné l'efficacité du jury. Cela est dû au sérieux et à la grande conscience apportés par ses membres dans les processus de correction et de transmis-

7. Voir l'arrêté de nomination du jury en annexe, il comprenait 9 suppléants.

sion. Chacun a participé à la préparation des échelles de notation et a fourni les éléments de contrôle prévus (moyenne constatée, éventail des notes). Grâce à la discipline des participants, la transmission des nombreux paquets de copies à corriger a été réalisée sans difficulté. Les processus qui permettent la double correction des épreuves de composition ont été suivis très efficacement. Il est vrai qu'un fort pourcentage du jury avait participé à la session de 1996 et apportait l'expérience acquise.

Comme il se doit, l'ensemble du jury a participé aux délibérations réglementaires.

Cinq réunions ont été organisées :

- le 18 novembre 1997, à Paris-Arcueil : présentation du concours ; préparation des épreuves d'écrit, discussion sur les sujets ;
- le 20 mars 1998, à Paris-Arcueil : remise des copies ; organisation de la correction ;
- le 3 juin 1998, à Villeurbanne, dans les locaux de l'Enssib : délibérations pour l'admissibilité ; préparation des épreuves d'oral ;
- le 6 juillet 1998, à Villeurbanne (Enssib) : organisation des épreuves orales ;
- le 10 juillet 1998, à Villeurbanne (Enssib) : délibérations pour l'admission.

évolution du concours depuis 1992

	1992	1996	1998
postes offerts	20	48	40
membres du jury	53	148	140
candidats inscrits	764	3829	4209
soit par rapport à la session précédente		+ 400 %	+ 9,9%
pourcentage des internes inscrits	concours externe seul	10,89 %	9,55 %

2 — Déroulement des épreuves

Du fait du nombre des épreuves et des coefficients, le total des points obtenus par les candidats est calculé sur 200 en externe (100 aux épreuves écrites d'admissibilité et 100 aux épreuves orales d'admission) et sur 180 en interne (100 à l'écrit et 80 à l'oral). Pour les épreuves d'admissibilité, « toute note inférieure à 5 est éliminatoire » (arrêté du 12 février 1992) ; la note de 5 elle-même n'est pas éliminatoire⁸.

Les tableaux ci-dessous indiquent les moyennes qui ont permis d'être admissible, admis ou inscrit en liste complémentaire lors des deux derniers concours.

1998	concours externe	concours interne
Admissibilité	11,85	10,80
Admission	13,5	12,44
Inscription en liste complémentaire	12,75	11

1996	concours externe	concours interne
Admissibilité	12	11,4
Admission	13,4	12,56
Inscription en liste complémentaire	12,7	11,5

En 1996, la situation était comparable pour le concours externe. Au concours interne, les moyennes étaient plus élevées. Il a paru utile en 1998 de permettre à un maximum de candidats internes de faire leurs preuves à l'oral. L'inscription en liste complémentaire s'est terminée à une moyenne de 11.

8. Voir 3 — Tableaux statistiques, p. 19, sur les notes relatives aux deux concours.

1 — Épreuves écrites d'admissibilité⁹

1.1 — Méthode de travail du jury

Une double correction est appliquée à l'épreuve de composition depuis la session de 1996. Une coordination serrée a pallié l'absence d'un tel dispositif pour les autres épreuves écrites.

Au sein du jury, un responsable a été désigné pour la coordination de chaque épreuve :

– M. Bertrand Calenge, directeur de l'IFB, pour la composition du concours externe (58 correcteurs) ;

– M. Hubert Dupuy, directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, pour la composition du concours interne (8 correcteurs) ;

– Mme Marie-Thérèse Rebat, conservateur en chef à la Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation, pour la note de synthèse du concours externe (note de synthèse lettres et sciences humaines et sociales, 45 correcteurs ; note de synthèse sciences et techniques, 4 correcteurs) ;

– M. Jérôme Kalfon, directeur du service commun de la documentation de l'université de Paris V, pour l'épreuve de traduction (14 correcteurs).

Chacun de ces quatre groupes s'est fixé des lignes directrices et des bases de travail communes, une procédure de concertation au long de la notation.

Le jury n'a pas tenu compte des brouillons parfois joints aux copies. Dans tous les groupes, les correcteurs étaient invités à pénaliser les fautes d'orthographe et de syntaxe, les copies qui négligeaient la qualité de l'expression ou dont la présentation matérielle était déficiente.

9. Voir 4 — Sujets des épreuves d'admissibilité, p. 41.

Les notes devaient être regroupées et transmises au département des concours de l'Enssib pour le 18 mai 1998. Des notes provisoires ont été réexaminées lors de la réunion d'admissibilité.

1.2 – Composition

« *Composition sur un sujet relatif à la diffusion de l'information et de la culture, à l'édition, à la lecture et aux bibliothèques (durée : quatre heures ; coefficient 3).* » (arrêté du 12 février 1992)

Ce libellé est le même pour les deux concours. Le jury a cependant accepté pour cette session le principe de deux sujets distincts pour la composition interne et la composition externe.

En raison du nombre des participants, trois groupes de travail se sont constitués, avec pour objectif de dégager des sujets prioritaires, classés par centre d'intérêt. Les résultats (25 sujets différents) ont été examinés en commun. Pour chaque sujet retenu, une discussion a eu lieu quant à son profil, concours interne ou externe.

Les sujets proposés ont été les suivants :

Concours externe : « *La bibliothèque lieu de mémoire est-elle une idée moderne ?* »

Concours interne : « *Existe-t-il, de la création à la lecture, une chaîne dont tous les acteurs seraient solidaires ?* »

Un débat avait été ouvert sur les principes de choix des sujets. Fallait-il privilégier la culture générale pour le concours interne et un sujet proche des bibliothèques pour le concours externe ? En accord avec la majorité du jury, le président a pensé que la composition externe doit révéler des lectures liées aux bibliothèques et à l'information. Pour le concours interne, il a paru souhaitable de retenir un sujet lié à la médiation, qui concerne les bibliothèques sans être trop proche des préoccupations quotidiennes des candidats.

La double correction s'est faite en aveugle, en bénéficiant d'une période assez longue (20 mars - 18 mai). Le second correcteur n'avait pas connaissance des appréciations ou de l'ébauche de classement envisagées par son collègue de binôme. Un échange est intervenu au sein de chaque binôme avant envoi des notes à l'Enssib.

La moyenne des notes constatée pour cette épreuve lors de la session de 1996 servait de référence (8,49 en externe et 8,48 en interne). Les moyennes auxquelles on a abouti en 1998 ont été un peu inférieures (8,40 et 8,34). Sur 2 557 copies (externe et interne), 93 externes et 14 internes (4,7 % du total) ont obtenu une note inférieure à 5.

Pour les deux concours, les correcteurs ont été amenés à faire des constats proches.

- Sur le fond :

Les deux sujets proposés étaient brefs. Ils demandaient du recul et une réflexion sur les différents termes et leur articulation. Toutefois, rares ont été les candidats qui ont su poser une véritable problématique à partir des questions posées.

Au concours externe, la majorité des copies assimilent rapidement lieu de mémoire à lieu de conservation, moderne à chronologiquement contemporain.

Au lieu de réduire ainsi le thème proposé, certains ont su réfléchir aux multiples sens de la mémoire, opération de choix et donc d'oubli sélectif. Ils ont distingué la part de la mémoire collective, évoqué Pierre Nora et les travaux consacrés aux « lieux de mémoire », abordé le devoir de mémoire, en même temps qu'ils réfléchissaient à la modernité, à sa récurrence au long des siècles et à ses significations sociales et idéologiques. Un petit nombre de candidats a su évoquer le goût actuel pour la mémoire, le patrimoine, les commémorations, ainsi que les motifs de cet engouement et les inquiétudes qu'il révèle. Les bibliothèques dans leur diversité pouvaient alors être situées par rapport aux autres lieux et sources de mémoire (musées, archives, école, médias...). Le jury ne pouvait qu'être sensible à une réflexion finale sur le rôle des bibliothèques pour lutter contre la panne de mémoire et la désagrégation civique, sur le rôle d'un lieu de mémoire dans une société de l'information.

La fréquente absence d'une analyse rigoureuse du sujet a pour contrepartie des plans peu solides et des conclusions peu démonstratives. L'approche purement historique a abouti à une série d'exposés aux dénominateurs bien proches, accumulation de références parfois fautives ou réflexions plus nourries, affirmant laborieusement une thèse (la bibliothèque a une fonction de conservation), puis une antithèse (la fonction de diffusion, les

nouvelles technologies...), avant de conclure sur les ressources d'Internet.

Trop souvent se rencontre un remplissage sur un thème annexe que le rédacteur pense posséder (les supports de l'écrit, les nouvelles technologies – plus ou moins bien connues, un auteur, une bibliothèque...). Les exposés en sont plutôt déséquilibrés qu'enrichis. Dans les considérations sur l'histoire des bibliothèques, la bibliothèque d'Alexandrie et la Bibliothèque nationale de France ont tenu la plus grande place.

Au concours interne, le sujet énonçait un problème de relations apparemment banales. Son libellé appelait presque à concevoir de manière dialectique les rapports entre les différents maillons et acteurs de la chaîne du livre. Or trop de copies sont énumératives. Trop de candidats ont fait l'économie d'une réflexion sur les enjeux. Lorsqu'ils sont perçus, c'est pratiquement toujours en termes de solidarité/opposition et non de solidarité/indépendance (ou indifférence), cette deuxième interprétation paraissant plus exacte. La phase d'analyse du sujet et de définition rigoureuse des termes paraît avoir été insuffisante. De surcroît, la chaîne a souvent été raccourcie. Les lecteurs n'ont pas trouvé place dans une proportion notable des compositions. Le rôle des pouvoirs publics, national ou européen, a été souvent passé sous silence.

Les connaissances en matière de droit de la propriété intellectuelle font défaut ou se limitent à des poncifs. Plusieurs copies cherchent à placer un couplet sur le prix unique du livre, sans souci de l'incorporer dans un développement argumenté. Rares sont les exemples illustrés de rapports entre auteur et éditeur, auteur et libraire, auteur et illustrateur. Souvent ces exemples se réduisent à la citation d'un nom, plus rarement d'un ouvrage marquant. Beaucoup de développements historiques sont hors sujet. Beaucoup de développements ayant trait aux bibliothèques figurent dans la copie pour montrer au correcteur que l'on n'est pas dépourvu de connaissances bibliothéconomiques, sans lien étroit avec le sujet.

Pour être compris et discutés, les sujets supposaient d'avoir acquis quelque connaissance des bibliothèques mais plus encore d'avoir de la culture générale et de l'intérêt pour l'actualité. En conclusion, on ne saurait trop recommander aux candidats de faire l'effort de penser par eux-mêmes, de peser les termes du sujet, de prendre le temps de construire une argumentation.

• Sur la forme :

Il est utile de s'appuyer sur des exemples, des références historiques, des auteurs, des citations. Toutefois, les exemples et les dates que l'on décide de citer doivent être exacts. Il n'est pas permis d'écorner les noms d'auteurs (Pierre Norat, Umberto Eco ne sont pas des graphies acceptables). Une réflexion originale, le sens de la formule (que possèdent certains candidats) valent mieux qu'une citation galvaudée, voire aberrante (« une bibliothèque qui brûle, c'est un vieillard qui meurt »).

On ne peut être ennemi de l'annonce d'un plan, qui organise la pensée du rédacteur et soutient l'attention du lecteur. Mais cela ne doit pas conduire à des introductions sans fin, au rappel formel et répété des points d'articulation retenus. Une introduction claire et l'identification des parties suffisent. En revanche la démarche annoncée doit être suivie. Le développement doit être construit, sans se satisfaire de paragraphes juxtaposés. Une conclusion est nécessaire.

Aucune longueur type n'est fixée pour les copies. La majorité des démonstrations ont tenu dans l'espace de six à huit pages. Les devoirs dépassant la quinzaine de pages ont été fort inégaux. Dans tous les cas, on doit attirer l'attention des candidats sur la nécessaire lisibilité de leur écriture.

Le métier de bibliothécaire demande capacité à communiquer verbalement et par écrit, il suppose précision et correction. Pour cela, le jury n'a pas laissé passer des fautes d'orthographe, d'accord et de syntaxe trop nombreuses, ni le jargon de certaines copies. Il est souhaitable que les mots soient employés dans leur sens exact. Un adjectif américain (bibliothecal) surprend dans une composition en langue française.

Un brouillon n'est pas acceptable. Une part des candidats semble mal apprécier le temps dans lequel s'inscrit l'épreuve, d'où ratures en nombre et présentation bâclée. La clarté dépend aussi de la présentation matérielle et les correcteurs souhaitent recevoir des textes achevés.

1.3 — Note de synthèse concours externe

« Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés en langue française portant au choix du candidat, lors de l'inscription, soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales, soit sur les sciences et les techniques (durée : trois heures ; coefficient 2). » (arrêté du 12 février 1992)

Le sujet portant sur les lettres et les sciences humaines et sociales avait pour thème la justice en France et proposait 7 documents. En sciences et techniques, le sujet concernait le développement durable, avec 4 documents. Les documents étaient extraits de sources différentes. Chacun des deux dossiers comptait une vingtaine de pages. Il était demandé aux candidats de limiter leur copie à 4 pages maximum.

En 1998, la moyenne des notes (8,48) est comparable à celle de la session précédente (8,49). Cependant les copies ne sont pas, dans leur majorité, de bonnes copies. L'épreuve est assez sélective. 210 copies (dont 199 en lettres et sciences humaines) ont mérité une note éliminatoire. Cela représente 9,72 % des copies, alors que 4,11 % seulement des compositions du concours externe ont reçu une note éliminatoire.

C'est dans la spécialité sciences et techniques qu'on a trouvé les très bons travaux, développant de réelles qualités de compréhension du sujet et de rédaction (moyenne 9,10). L'autre option a fait apparaître chez la plupart des candidats un handicap de base : leur faible connaissance du système judiciaire et même du système politique français. Cette lacune a eu des conséquences multiples : introduction de centres d'intérêt étrangers au dossier ; accent sur le politique, sans comprendre que les lignes de tension ne se trouvaient pas entre droite et gauche sur ce dossier ; erreurs multiples sur les noms, les dates, les institutions, source d'un véritable bêtisier.

La nature de l'épreuve n'est pas bien comprise, alors qu'il existe plusieurs publications permettant de se préparer à la note de synthèse. Dans de nombreux cas, les candidats expriment l'idée essentielle, mais font l'impasse sur les autres idées du dossier, les détails et les nuances. Il conviendrait qu'ils s'attachent davantage à dégager un fil conducteur et une problématique. Celle-ci doit se traduire dans un

plan clairement énoncé. La tentation du résumé et des juxtapositions d'idées demeure forte et pourtant les citations des références des documents sont beaucoup trop abondantes. La note de synthèse n'est pas un commentaire. Il faut répéter que l'introduction et la conclusion, toutes deux nécessaires, ne doivent être prétexte ni à digression, ni à jugement par trop personnel.

En termes de méthode, les copies devraient distinguer opinions et projets officiels. La pondération des textes en fonction de leur source et de leur auteur demande du discernement. Les candidats semblent peu familiarisés avec les textes officiels et les données chiffrées. Ils font généralement montre d'une maîtrise des idées et du vocabulaire approximative, d'où manque d'ordonnement, de précision et de clarté.

En ce qui concerne la forme, on trouve trop d'exemples de langage parlé ou de style télégraphique. L'orthographe et la syntaxe sont fréquemment fautives, avec des records : 42 fautes d'orthographe en peu de pages. Le temps imparti n'est pas bien géré. Quelques copies sont encore trop longues et perdent le caractère de synthèse. Plus souvent, les travaux rendus sont trop courts et incomplets, le dossier n'est pas correctement exploité, les conclusions sont hâtives. Enfin, des copies ont dû être véritablement déchiffrées. Faut-il redire que l'objet d'une note de synthèse est d'aider à la décision, qu'elle doit donc être claire, concise et complète ?

À l'examen des notes des candidats admis, admissibles et éliminés, la note de synthèse apparaît comme une épreuve difficile et discriminante. La note de synthèse représente peut-être le test de sélection le plus cohérent, mais c'est une épreuve dont les candidats doivent apprendre la technique.

1.4 — Traduction concours interne

« Traduction en français d'un texte en langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe) au choix du candidat se rapportant aux bibliothèques et à la documentation (durée : deux heures ; coefficient 2). L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée. » (arrêté du 12 février 1992)

Le jury a reconduit les principes généraux d'organisation de l'épreuve retenus en 1996, à savoir un niveau semblable à celui du baccalau-

réat (première langue) et des textes de 200 à 250 mots. Il a évité à nouveau les textes de stricte technique professionnelle, en donnant une acception générale aux termes bibliothèque et documentation présents dans le libellé de l'épreuve.

On reprendra la remarque du rapport de 1996 constatant, d'une manière générale, que les candidats ont de bonnes connaissances en langue et que les difficultés proviennent pour une bonne part d'un manque de maîtrise de l'expression française.

Demander au candidat de traduire un texte en français en autorisant l'usage d'un dictionnaire signifie que l'on cherche à apprécier chez le futur professionnel son aptitude à comprendre et surtout à rendre compte d'un sujet en langue étrangère plutôt que de juger de sa maîtrise de la langue étrangère elle-même.

La correction des épreuves montre que la capacité d'expression française, l'attention portée au sens, la précision et la cohérence du texte produit peuvent primer sur la connaissance de la langue étrangère. Même si cela peut paraître évident à certains enseignants, il semble utile de souligner ici l'importance de ce point. Un candidat qui fait l'effort de comprendre un texte, voire de le reconstituer malgré une connaissance insuffisante de la langue (que l'on peut déceler par des erreurs caractéristiques), peut obtenir de meilleurs résultats qu'un linguiste plus honorable qui ne s'astreint pas à une traduction intelligente. Dans le même ordre d'idée, la culture générale constitue aussi une clé pour la compréhension des textes.

Pour chaque langue, les correcteurs ont établi des grilles de correction, en dressant un barème et une typologie des erreurs. Ils ont également prévu des bonifications, lorsque les difficultés listées avaient été correctement ou élégamment surmontées. Le travail préparatoire nécessaire est important : sélection des textes, élaboration d'une grille, concertation entre les correcteurs des diverses langues, déplacements. Il n'est pas proportionnel au nombre de copies à corriger, ce qui fait envisager leur répartition sur un nombre moins important de correcteurs. Par rapport à 1996, les candidats inscrits en anglais (70 % du total) et en italien (6,7 %) ont été proportionnellement plus nombreux. La part relative de l'espagnol (15,7 %), de l'allemand (7,2 %) et du russe (2 candidats seulement) a diminué.

La traduction s'est avérée l'épreuve la plus discriminante de l'écrit. 47 copies sur 282 (soit 16,66 %) ont reçu une note éliminatoire,

contre 4,74 % seulement des copies de composition du concours interne. La note moyenne en anglais est inférieure aux moyennes obtenues dans les autres langues. Cela ne traduit pas une sévérité particulière du jury. L'anglais, plus que les autres langues, semble avoir été pour les candidats un choix par défaut.

2 — Épreuves orales d'admission

2.1 — Méthode de travail du jury

Étant donné l'effectif des personnes admissibles, le jury s'est réuni en commissions. Pour l'épreuve de conversation ont fonctionné quatre commissions de quatre membres. Chacune respectait la parité hommes/femmes et représentait les différents types de bibliothèques. Des suppléants avaient été prévus en cas de défaillance d'un membre. Pour l'épreuve de langues ont été réunies six commissions de deux membres chacune, dont deux commissions pour l'anglais.

Les candidats ont été reçus du lundi 6 au vendredi 10 juillet au matin. Sur les 147 admissibles externes et les 71 admissibles internes, 12 externes et 3 internes ne se sont pas présentés, nombre de défections élevé par rapport à la session précédente.

En application du décret n° 94-1229 du 30 décembre 1994, l'épreuve facultative de traitement automatisé de l'information avait été supprimée.

La période à laquelle étaient fixées les épreuves orales permettait leur tenue dans les locaux de l'Enssib. Dans ce cadre, on a disposé facilement de salles adaptées à la préparation des épreuves par les candidats, aux besoins des commissions d'oral et aux réunions plénières. Cette solution a facilité les réunions de concertation des commissions d'oral, organisées tant pour l'épreuve de conversation que pour celle de langues. Leur but était d'harmoniser la notation au long de la semaine et d'éviter toute inégalité résultant du découpage du jury.

2.2 — Conversation

concours externe et interne

« Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation portant sur l'actualité intellectuelle et culturelle, tirés au sort au début de l'épreuve (préparation : trente minutes ; commentaire : environ dix minutes ; conversation : environ vingt minutes ; coefficient 4). » (arrêté du 12 février 1992)¹⁰

Cette épreuve se distingue de l'épreuve similaire du concours d'entrée à l'Enssib (arrêté du 18 février 1992) par la référence à l'actualité intellectuelle et culturelle. Le jury s'est attaché à fournir des textes récents ou des textes ayant un lien avec l'actualité. Pour donner plus de matière au commentaire des candidats, on a privilégié les textes courts (une quinzaine de lignes environ) par rapport aux citations. Comme lors de la session précédente, le jury n'a pas retenu de document qui concerne directement les bibliothèques et la documentation. En revanche plusieurs textes proposés aux candidats portaient sur les progrès des nouvelles technologies de l'information et les réseaux nationaux et internationaux de communication. Un texte était tiré d'une récente histoire de la lecture.

Les quatre commissions ont reçu des candidats externes et internes de façon mélangée. Cependant, de manière à mieux harmoniser la notation des candidats internes, moins nombreux, ceux-ci ont été regroupés sur les premières journées. Des personnes extérieures ont assisté à ces épreuves d'oral, qui sont publiques.

Les moyennes des candidats ont été supérieures à celles de la session précédente. Les fortes déficiences en matière de culture générale ont été rares. Mais une majorité semble mal formée à l'épreuve elle-même. Ainsi, les exposés préparés à partir des textes proposés ont été inégaux, d'abord par leur durée. Un quart d'entre eux ont été trop courts. Avec un peu d'exercice préalable, une part des candidats aurait pu mieux maîtriser le temps imparti (dix minutes), car ils faisaient preuve d'aisance et de bonnes connaissances. Le laconisme excessif de quelques autres au long de l'épreuve semblait dû tantôt à de réelles lacunes, tantôt au trac,

¹⁰. Pour cette épreuve de conversation avec le jury, une différence de rédaction non significative apparaît dans l'arrêté du 12 février 1992 entre les concours externe et interne. C'est le texte relatif au concours externe qui est cité ici.

signe d'une préparation insuffisante à l'exposé oral. Le jury doit dans ce cas multiplier les questions.

– La première partie de l'épreuve consiste en un commentaire libre du texte tiré, qui n'a pas à être lu au jury. Pendant le temps de préparation, les candidats ont intérêt à examiner le texte très soigneusement, en identifiant sa construction et les arguments contenus. En effet, le jury n'attend pas une paraphrase, un commentaire étroit et linéaire. Il souhaite que le candidat fasse apparaître une ou plusieurs problématiques sans décrocher du texte, qu'il en souligne les points essentiels, qu'il en décèle éventuellement les failles ou les contradictions. Le jury a été surpris par des exposés courts, laissant de côté des pans entiers du texte tiré. Il regrette la trop fréquente prudence des candidats, qui n'expriment pas de point de vue argumenté ou gomme la dimension polémique des textes. Ceux-ci gagnent à être situés, en portant attention à la source (revue, ouvrage), à l'auteur, aux dates, souvent significatives. Mais si l'auteur n'est pas connu, mieux vaut l'avouer et se consacrer au texte. C'est une culture générale et une capacité de réflexion qui sont attendues, pas des connaissances érudites.

L'expression est généralement satisfaisante et claire, mais les exposés ne sont pas tous construits et complets. Le jury a subi des exposés mal centrés, des discours décousus avec dérives, retours en arrière et répétitions, sans exemples, ni conclusions.

– Après le commentaire, le jury pose des questions, d'abord à propos du texte et du commentaire, puis sur divers sujets. Il s'agit de questions limitées. Elles relèvent de l'à-propos, ou bien demandent un peu de développement sur la situation d'un pays, sur des événements ou des personnalités du domaine culturel, religieux, historique, politique, parfois philosophique, scientifique, social ou sportif. Le niveau correspond à celui que devrait avoir tout détenteur d'une licence. Les échanges ont été très différents. Après un exposé nourri et cohérent, certains candidats se sont bloqués. Il va de soi que le jury préfère une bonne argumentation sans verbiage à des réponses lentes, brèves ou réticentes. L'expression doit demeurer claire, en évitant les énormités (L'Intifada serait une ville, les orthodoxes ne seraient pas chrétiens). L'esquive n'est pas une bonne tactique.

En ce qui concerne l'actualité culturelle, l'épreuve a été généralement préparée. Les pra-

tiques culturelles des Français ou « l'exception culturelle » sont connues. Parfois la préparation est étroite, limitée aux sujets de bibliothèques ou susceptibles d'intéresser des bibliothécaires, par exemple Internet. Les questions concernant d'autres métiers culturels (archives, musées) semblent surprendre. On peut évoquer d'autres lacunes. La notion d'auteur est imprécise. Certains candidats se désintéressent des arts du spectacle, qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de danse ou de musique. Les émissions culturelles ou scientifiques sont mal connues ainsi que de grandes revues.

Alors que la majorité des candidats font apparaître une culture historique, les questions portant sur l'actualité intellectuelle ont un succès inégal. Une lecture régulière de journaux et revues procure cependant l'information nécessaire sur la parité homme/femme, sur l'enseignement supérieur (rapport Attali), le rôle des régions, l'écologie, la mondialisation ou les débats publics concernant la science, pour ne citer que quelques thèmes abordés. Les échanges font découvrir des lacunes qui surprennent, par exemple sur les institutions françaises, la construction européenne, Pasteur ou Einstein. Il est difficile de faire citer des noms d'architectes et de philosophes vivants, ou des femmes contemporaines éminentes.

Les questions, très variées, peuvent étonner les candidats. Ceux-ci doivent être prévenus que le but est de découvrir l'étendue de leurs connaissances et de leur curiosité. Il est légitime d'avouer sa méconnaissance d'un sujet, mais les candidats doivent s'attendre à ce que le jury ouvre les portes qu'ils entrebâillent. Lorsqu'ils citent une spécialité, un secteur de recherche, cela déclenche des questions : auteurs, titres d'ouvrages, noms d'éditeurs par exemple.

- Enfin sont posées quelques questions sur la connaissance ou l'image du métier que possèdent les candidats. Les réponses sont appréciées suivant le groupe dont ils relèvent : internes, faux et vrais externes.

Pour les candidats externes, il est important de se dégager du poncif « bibliothécaire = littérature, métier = amour des livres et de la lecture ». Cela suppose de se renseigner sur la nature des tâches et des fonctions qu'un bibliothécaire est amené à exercer. Pour les candidats internes, cette partie d'entretien ne doit pas être comprise comme une vérification de compétences professionnelles : c'est l'itinéraire de la personne et ses motivations qui intéressent le jury. Celui-ci a eu quelques motifs d'étonne-

ment : description d'un travail solitaire, de fonds à l'abandon, connaissance limitée du cadre de travail, des statuts et des débouchés.

Cette épreuve a un fort coefficient. Sa compréhension est décisive pour réussir le concours. Elle a pour but de vérifier la culture générale, la qualité de l'expression, l'aptitude à réagir, les capacités de raisonnement (trouver par déduction des réponses qu'on pensait ignorer), la curiosité et l'ouverture intellectuelles, les motivations. Peu de candidats sont déconcertés, mais bon nombre ne sont pas au point. Leur information culturelle est faible, leur information générale pleine de lacunes. Cela peut être dû à un défaut de préparation. Mais le jury a également rencontré des cas de spécialisation précoce, conduisant à ne connaître qu'un petit segment d'une discipline, à présenter une ignorance grave du reste et de tous les autres domaines.

2.3 — Résumé et commentaire d'un texte en langue étrangère concours externe

« *Résumé et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe) au choix du candidat (préparation : trente minutes, interrogation : vingt minutes, coefficient 1). L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation.* » (arrêté du 12 février 1992)

Comme en 1996, les textes proposés étaient de nature très variée (entretiens, textes de réflexion, faits divers...). Deux commissions étaient nécessaires pour entendre, pendant quatre jours, tous les candidats inscrits en anglais (76,3 % des candidats examinés). Les autres commissions ont pu siéger une seule journée ou une demi-journée.

Compte tenu de la longueur des textes proposés (600 à 1 000 mots en général), certains candidats ont été tentés de préparer une traduction de l'ensemble du texte et non un résumé du texte proposé. Les remarques sur l'esprit de l'épreuve, faites à propos de la traduction à l'écrit du concours interne, peuvent être reprises ici. On cherche à apprécier chez le futur professionnel son aptitude à comprendre et surtout à rendre compte d'un sujet en langue étrangère plutôt qu'à juger de sa maîtrise de la langue étrangère elle-même.

La durée prévue pour l'entretien (vingt minutes) se révèle plus que suffisante. Comme le résumé d'un texte court ne peut qu'être bref, le commentaire doit occuper au moins quinze minutes, durée difficile à tenir sur un texte court. De ce fait, on glisse facilement du commentaire proprement dit à l'entretien avec le jury. L'épreuve, se déroulant exclusivement en français, prend une ressemblance de fait avec l'épreuve de conversation, même si l'entretien est centré sur l'environnement culturel spécifique à chaque langue. Était-ce l'esprit recherché pour ce résumé et commentaire ? Lors de la session de 1996, certains membres du jury avaient regretté que l'épreuve ne se déroule pas dans la langue choisie. Si l'épreuve demeure en l'état, la notion de texte court devra être revue à la hausse.

La note moyenne en anglais est inférieure aux moyennes obtenues dans les autres langues. Cela ne traduit pas une sévérité particulière du jury d'oral. Un constat identique a été fait à l'écrit, pour l'épreuve de traduction du concours interne. L'anglais semble, plus que les autres langues, un choix par défaut.

Conclusion

Pour cette session 1998, le nombre de candidats a été à nouveau élevé et en croissance par rapport à la session précédente. Volume et croissance des candidats concernent le seul concours externe. Il faut espérer que le nombre des inscrits au concours interne ne continuera pas à diminuer. Les possibilités particulières offertes par le concours interne donnent l'occasion à de bons professionnels de mettre davantage en valeur leurs qualités et compétences en entrant dans le corps des bibliothécaires. Elles ne doivent pas être négligées.

En s'appuyant sur l'expérience de 1996, le chiffre des inscrits, la quantité des défections ainsi que le calendrier ont pu être maîtrisés. Quoique volumineux, le jury a bien fonctionné. Le président du jury n'a pas reçu de contestation de notes ou de demande d'explication de la part de candidats.

On a évoqué plus haut le niveau des copies dans les différentes épreuves. Le jury peut se féliciter d'avoir rencontré un nombre suffisant de candidats de valeur pour permettre un recrutement de très bon niveau. Comme en 1996, des listes complémentaires longues ont pu être établies. Elles permettront le recrutement de bibliothécaires en 1999, en l'absence de session du concours.

Organiser un concours est une tâche lourde, qui a un coût. L'objectif doit être double : garantir l'efficacité des processus de recrutement et utiliser au mieux les moyens. À l'issue de ce concours, trois questions méritent d'être évoquées :

- le flux des candidats au concours externe

Il n'apparaît pas que le nombre croissant de candidats apporte un niveau plus élevé ni une motivation plus forte pour les métiers des bibliothèques. Le président du jury s'est interrogé sur la possibilité de modifier les titres nécessaires pour s'inscrire à ce concours, en favorisant les licences qui comportent une mention « documentation ».

- le recrutement de candidats appartenant aux filières scientifiques

On constate, après trois concours externes de bibliothécaires, le très faible nombre de candidats, d'admissibles et d'admis dont la formation est scientifique. Le même problème avait été signalé pour le concours de recrutement de conservateurs. Il concerne l'ensemble des recrutements en catégorie A des personnels de bibliothèques.

Le jury émet le vœu qu'un groupe de travail soit constitué pour proposer des solutions à ce grave déficit : révision des épreuves ou mode de recrutement spécifique pour des candidats scientifiques.

- l'amélioration des épreuves

Pour un concours de recrutement de personnels de catégorie A, il ne semble pas que le nombre des épreuves puisse être diminué. Mais quelques modifications pourraient être étudiées. Les propositions suivantes ont été faites :

- À l'écrit du concours externe, renforcer la note de synthèse par rapport à la composition, en échangeant leurs coefficients ; à l'oral de ce concours, revoir la nature de l'épreuve de langue, actuellement hybride ;

- À l'écrit du concours interne, substituer à la composition une note de synthèse, épreuve plus proche du travail professionnel, tout en exigeant une culture générale. Mais cette épreuve serait probablement plus sélective.

Le président du jury tient à exprimer sa gratitude aux services de l'Enssib et aux services de la DPATE pour leur collaboration active. Le jury lui-même, dans sa dernière réunion, a tenu à remercier le département des concours de l'Enssib de son appui, en notant la bonne organisation des épreuves orales et le sérieux des collaborateurs étudiants recrutés pour guider les candidats jusqu'aux commissions.

Ayant dû rapidement constituer un jury volumineux, dans une année où tous les concours de bibliothèques faisaient appel à des correcteurs, le président du jury est profondé-

ment reconnaissant envers les personnes qui ont accepté la charge de préparer et corriger les épreuves et de participer aux commissions d'oral. Cette reconnaissance s'adresse aussi aux établissements et aux collectivités qui ont permis cette participation au jury.

Plusieurs personnes ont participé à la rédaction du présent rapport : M^{me} Marie-Thérèse Rebat, vice-présidente du jury ; M^{me} Gabrielle Fadiga et M^{me} Marina Lavoué, au département des concours de l'Essib ; les responsables des groupes de correction et les présidents des commissions, M. Bertrand Calenge, M. Hubert Dupuy, M. Jérôme Kalfon. Que tous soient ici chaleureusement remerciés. □

3 — Tableaux statistiques

1 — Concours externe

1.1 — Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Hommes	952	25,01	40	27,21	8	40	4	20
Femmes	2 855	74,99	107	72,79	12	60	16	80
Total	3 807		147		20		20	

1.2 — Répartition par date de naissance

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Plus de 55 ans	1942	1	0	0	0
Sous-total		1 0,03%	0	0	0
De 51 à 55 ans	1945	1	0	0	0
	1946	2	0	0	0
	1947	1	0	0	0
Sous-total		4 0,11%	0	0	0
De 46 à 50 ans	1948	1	0	0	0
	1950	6	1	0	0
	1951	3	0	0	0
	1952	9	0	0	0
Sous-total		19 0,50%	1 0,68%	0	0
De 41 à 45 ans	1953	16	0	0	0
	1954	20	1	0	0
	1955	20	1	0	0
	1956	21	1	0	0
	1957	13	0	0	0
Sous-total		90 1,36%	3 2,04%	0	0

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
De 36 à 40 ans	1958	31	1	1	0
	1959	34	3	0	1
	1960	34	0	0	0
	1961	41	2	0	0
	1962	39	4	2	0
Sous-total		179 4,70%	10 6,80%	3 15%	1 5%
De 31 à 35 ans	1963	60	1	0	0
	1964	71	1	0	0
	1965	77	5	1	1
	1966	100	3	0	0
	1967	138	3	0	1
Sous-total		446 11,72%	13 8,84%	1 5%	2 10%
De 26 à 30 ans	1968	179	4	1	0
	1969	252	6	0	0
	1970	332	11	1	0
	1971	450	14	2	3
	1972	492	16	0	2
Sous-total		1705 44,79%	51 34,69%	4 20%	5 25%
De 21 à 25 ans	1973	508	22	4	5
	1974	431	23	5	4
	1975	273	18	1	1
	1976	139	6	2	2
	1977	12	0	0	0
Sous-total		1363 35,80%	69 46,94%	12 60%	12 60%
TOTAL		3807	147	20	20

1.3 — Répartition par diplôme et par spécialité

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
sans diplôme	13 0,34%	0	0	0
BAC3 LA	787	16	2	4
BAC3 SH	543	13	0	0
BAC3 SI	59	1	0	0
BAC3 SJ	118	4	1	0
BAC3 SN	14	1	0	0
BAC3 ST	18	0	0	0
Sous-total	1539 40,43%	35 23,81%	3 15%	4 20%
BAC4 LA	615	30	3	4
BAC4 SH	610	21	4	4
BAC4 SI	87	4	0	0
BAC4 SJ	242	12	5	2
BAC4 SN	34	1	0	0
BAC4 ST	22	1	0	0
Sous-total	1610 42,29%	69 46,94%	12 60%	10 50%
BAC5 LA	184	17	1	1
BAC5 SH	167	10	2	0
BAC5 SI	59	1	0	0
BAC5 SJ	107	11	2	2
BAC5 SN	17	0	0	0
BAC5 ST	42	1	0	1
Sous-total	576 15,13%	40 27,21%	5 25%	4 20%
BAC6 LA	24	2	0	1
BAC6 SH	23	0	0	0
BAC6 SJ	6	1	0	1
BAC6 SN	6	0	0	0
BAC6 ST	10	0	0	0
Sous-total	69 1,81%	3 2,04%	0	2 10%
TOTAL	3807	147	20	20

Code des diplômes

LA	Lettres/histoire de l'art/philosophie/théologie/musicologie/langues, etc.
SH	Histoire/géographie/psychologie/ethnologie, etc.
SJ	Droit/économie/gestion/sciences politiques, etc.
SN	Biologie/physiologie/sciences naturelles/géologie, etc.
ST	Mathématiques/physique/chimie/informatique/diplômes d'ingénieur, etc.
SI	Information/communication.

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au BAC. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

La rubrique « sans diplôme » correspond aux mères de famille d'au moins trois enfants, exemptées de la condition de diplôme.

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
LA	1610	42,44	65	44,22	6	30	10	50
SH	1343	35,40	44	29,93	6	30	4	20
SI	205	5,40	6	4,08	0		0	
SJ	473	12,47	28	19,05	8	40	5	25
ST	71	1,87	2	1,36	0		0	
SN	92	2,42	2	1,36	0		1	5
TOTAL	3794		147		20		20	

1.4 — Répartition par département

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
ALSACE				
67 Bas-Rhin	87	3	1	0
68 Haut-Rhin	21	0	0	0
TOTAL	108 2,84%	3 2,04%	1 5%	0
AQUITAINE				
24 Dordogne	10	0	0	0
33 Gironde	117	4	1	0
40 Landes	7	1	0	1
47 Lot-et-Garonne	4	0	0	0
64 Pyrénées-Atlantiques	34	1	0	0
TOTAL	172 4,52%	6 4,08%	1 5%	1 5%
AUVERGNE				
03 Allier	19	1	0	0
15 Cantal	4	1	1	0
43 Haute-Loire	12	0	0	0
63 Puy-de-Dôme	80	2	0	1
TOTAL	115 3,02%	4 2,72%	1 5%	1 5%

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
BASSE-NORMANDIE				
14 Calvados	49	3	0	0
50 Manche	14	0	0	0
61 Orne	7	0	0	0
TOTAL	70 1,84%	3 2,04%	0	0
BOURGOGNE				
21 Côte-d'Or	68	4	1	0
58 Nièvre	4	0	0	0
71 Saône-et-Loire	32	1	0	0
89 Yonne	6	0	0	0
TOTAL	110 2,89%	5 3,40%	1 5%	0
BRETAGNE				
22 Côtes-d'Armor	27	2	0	0
29 Finistère	58	1	0	0
35 Ille-et-Vilaine	124	3	1	0
56 Morbihan	44	0	0	0
TOTAL	253 6,65%	6 4,08%	1 5%	0
CENTRE				
18 Cher	11	2	0	1
28 Eure-et-Loir	14	1	0	0
36 Indre	8	0	0	0
37 Indre-et-Loire	66	1	1	0
41 Loir-et-Cher	9	0	0	0
45 Loiret	38	1	0	0
TOTAL	146 3,84%	5 3,4%	1 5%	1 5%
CHAMPAGNE				
08 Ardennes	9	0	0	0
10 Aube	11	0	0	0
51 Marne	27	1	0	0
52 Haute-Marne	7	0	0	0
TOTAL	54 1,42%	1 0,68%	0	0

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
CORSE				
	4	0	0	0
TOTAL	4 0,11%	0	0	0
FRANCHE-COMTE				
25 Doubs	51	0	0	0
39 Jura	9	0	0	0
70 Haute-Saône	8	0	0	0
90 Territoire de Belfort	2	0	0	0
TOTAL	70 1,84%	0	0	0
HAUTE-NORMANDIE				
27 Eure	15	0	0	0
76 Seine-Maritime	44	1	0	0
TOTAL	59 1,55%	1 0,68%	0	0
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
11 Aude	5	0	0	0
30 Gard	13	0	0	0
34 Hérault	56	0	0	0
48 Lozère	4	0	0	0
66 Pyrénées-Orientales	21	0	0	0
TOTAL	99 2,6%	0	0	0
LIMOUSIN				
19 Corrèze	9	0	0	0
23 Creuse	3	0	0	0
87 Haute-Vienne	22	0	0	0
TOTAL	34 0,89%	0	0	0
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	57	2	0	1
55 Meuse	6	0	0	0
57 Moselle	42	2	0	0
88 Vosges	4	0	0	0
TOTAL	109 2,86%	4 2,72%	0	1 5%

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
MIDI-PYRENEES				
09 Ariège	4	0	0	0
12 Aveyron	5	0	0	0
31 Haute-Garonne	117	4	0	1
46 Lot	8	0	0	0
65 Hautes-Pyrénées	4	0	0	0
81 Tarn	4	0	0	0
82 Tarn-et-Garonne	5	0	0	0
TOTAL	147 3,86%	4 2,72%	0	1 5%
NORD				
59 Nord	140	4	0	0
62 Pas-de-Calais	64	1	0	1
TOTAL	204 5,36%	5 3,4%	0	1 5%
PAYS DE LA LOIRE				
44 Loire-Atlantique	87	2	1	0
49 Maine-et-Loire	31	2	0	0
53 Mayenne	9	0	0	0
72 Sarthe	33	3	0	0
85 Vendée	14	0	0	0
TOTAL	174 4,57%	7 4,76%	1 5%	0
PICARDIE				
02 Aisne	9	1	0	0
60 Oise	10	0	0	0
80 Somme	29	0	0	0
TOTAL	48 1,26%	1 0,68%	0	0
POITOU-CHARENTES				
16 Charente	7	0	0	0
17 Charente-Maritime	22	0	0	0
79 Deux-Sèvres	12	0	0	0
86 Vienne	44	1	0	1
TOTAL	85 2,23%	1 0,68%	0	1 5%

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
PROVENCE-COTE D'AZUR				
04 Alpes-de-Hte-Provence	6	0	0	0
05 Hautes-Alpes	5	1	0	0
06 Alpes-Maritimes	32	1	0	0
13 Bouches-du-Rhône	116	2	0	1
83 Var	25	1	0	0
84 Vaucluse	27	0	0	0
TOTAL	211 5,54%	5 3,4%	0	1 5%
ILE DE FRANCE				
75 Ville-de-Paris	463	29	4	3
77 Seine-et-Marne	45	3	0	1
78 Yvelines	82	6	1	0
91 Essonne	51	6	1	3
92 Hauts-de-Seine	104	5	1	0
93 Seine-Saint-Denis	65	1	0	0
94 Val-de-Marne	93	7	1	1
95 Val-d'Oise	43	0	0	0
TOTAL	946 24,85%	57 38,78%	8 40%	8 40%
RHONE-ALPES				
01 Ain	19	0	0	0
07 Ardèche	21	0	0	0
26 Drôme	30	2	1	0
38 Isère	94	8	3	1
42 Loire	50	3	0	0
69 Rhône	274	16	1	3
73 Savoie	26	0	0	0
74 Haute-Savoie	23	0	0	0
TOTAL	537 14,11%	29 19,73%	5 25%	4 20%
DOM-TOM				
TOTAL	52 1,37%	0	0	0
TOTAL	3807	147	20	20

1. 5 — Résultats des candidats aux épreuves écrites

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
	3807	147	20	18
Composition				
Nombre de présents	2262	147	20	20
Nombre de copies blanches	54	0	0	0
Moyenne	8,40	13,11	14,19	12,95
Note mini	0,5	9	11	9,5
Note maxi	17	17	16	16
Nombre de notes éliminatoires	93	0	0	0
Note de synthèse				
Nombre de présents	2160	147	20	20
Nombre de copies blanches	45	0	0	0
Moyenne	8,48	13,10	14,15	13,85
Note mini	0	6	10	9
Note maxi	18	18	17,5	17
Nombre de notes éliminatoires	210	0	0	0
<i>Lettres et Sciences humaines</i>				
Nombre d'inscrits	3540	134	18	19
Nombre de présents	2011	134	18	19
Nombre de copies blanches	42	0	0	0
Moyenne	8,43	12,95	13,94	13,74
Note mini	0	6	10	9
Note maxi	18	17,5	17,5	17
Nombre de notes éliminatoires	199	0	0	0
<i>Sciences et Techniques</i>				
Nombre d'inscrits	267	13	2	1
Nombre de présents	149	13	2	1
Nombre de copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	9,10	14,62	16	16
Note mini	2	11	15	16
Note maxi	18	18	17	16
Nombre de notes éliminatoires	11	0	0	0

1. 6 — Résultats des candidats aux épreuves orales

	Admissibles 1 4 7	Admis 2 0	Liste complémentaire 1 8
Entretien			
Nombre d'inscrits	1 4 7	2 0	2 0
Nombre de présents	1 3 5	2 0	2 0
Moyenne	1 0,5 5	1 4,8 6	1 2,3 4
Note mini	5	1 2,2 5	1 0
Note maxi	1 8	1 8	1 5
Langue			
Nombre d'inscrits	1 3 5	2 0	2 0
Nombre de copies blanches	0	0	0
Moyenne	1 2,5 0	1 4,4 8	1 4,2 4
Note mini	5	1 2	1 1
Note maxi	1 9	1 9	1 6,2
<i>Anglais</i>			
Nombre d'inscrits	1 1 2	1 7	1 5
Nombre de présents	1 0 3	1 7	1 5
Moyenne	1 2,4 1	1 4,3 8	1 4,6 2
Note mini	5	1 2	1 2,3
Note maxi	1 9	1 9	1 6,2
<i>Allemand</i>			
Nombre d'inscrits	1 0	1	2
Nombre de présents	9	1	2
Moyenne	1 4,0 1	1 5	1 3,5 5
Note mini	1 2	1 5	1 3
Note maxi	1 6	1 5	1 4,1
<i>Espagnol</i>			
Nombre d'inscrits	1 6	2	2
Nombre de présents	1 4	2	2
Moyenne	1 1,3 0	1 5	1 1,6 3
Note mini	5	1 5	1 1
Note maxi	1 7	1 5	1 2,2 5
<i>Italien</i>			
Nombre d'inscrits	7	0	0
Nombre de présents	7		
Moyenne	1 3,1 4		
Note mini	8		
Note maxi	1 6		
<i>Russe</i>			
Nombre d'inscrits	2	0	1
Nombre de présents	2		1
Moyenne	1 6,5		1 5
Note mini	1 5		1 5
Note maxi	1 8		1 5

2 — Concours interne

2.1 — Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Hommes	116	28,86	16	22,54	8	40	4	22,22
Femmes	286	71,14	55	77,46	12	60	14	77,78
Total	402		71		20		18	

2.2 — Répartition par date de naissance

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
Plus de 55 ans	1940	1	0	0	0
	1942	4	0	0	0
Sous-total		5 1,24%	0	0	0
De 51 à 55 ans	1943	3	0	0	0
	1944	6	0	0	0
	1945	3	0	0	0
	1946	6	2	0	2
	1947	6	0	0	0
Sous-total		24 5,97%	2 2,82%	0	2 11,11%
De 46 à 50 ans	1948	6	3	0	0
	1949	11	2	0	1
	1950	13	2	1	1
	1951	18	6	1	1
	1952	11	3	1	0
Sous-total		59 14,68%	16 22,54%	3 15%	3 16,67%
De 41 à 45 ans	1953	14	3	1	1
	1954	9	2	0	0
	1955	9	2	1	0
	1956	15	3	0	1
	1957	17	1	1	0
Sous-total		64 15,92%	11 15,49%	3 15%	2 11,11%
De 36 à 40 ans	1958	14	0	0	0
	1959	18	4	1	2
	1960	19	5	1	2
	1961	24	5	2	1
	1962	20	3	0	1
Sous-total		95 23,63%	17 23,94%	4 20%	6 33,33%

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
De 31 à 35 ans	1963	22	4	0	1
	1964	27	4	1	0
	1965	18	3	2	1
	1966	16	3	2	0
	1967	28	3	1	1
Sous-total		111 27,61%	17 23,94%	6 30%	3 16,67%
De 26 à 30 ans	1968	16	2	1	1
	1969	16	2	0	0
	1970	7	3	2	1
	1971	3	1	1	0
	1972	1	0	0	0
Sous-total		43 10,7%	8 11,27%	4 20%	2 11,11%
De 21 à 25 ans	1975	1	0	0	0
Sous-total		1 0,25%	0	0	0
TOTAL		402	71	20	18

2.3 – Répartition par diplôme et par spécialité

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
sans diplôme	140 34,83%	13 18,31%	5 25%	1 5,56%
BAC	25 6,22%	3 4,23%	2 10%	0
BAC1 SI	2 0,5%	0	0	0
BAC2 LA	2	0	0	0
BAC2 SH	1	0	0	0
BAC2 SI	8	2	1	0
BAC2 SJ	1	0	0	0
Sous-total	12 2,99%	2 2,82%	1 5%	0
BAC3 LA	46	9	1	3
BAC3 SH	19	4	2	1
BAC3 SI	2	0	0	0
BAC3 SJ	1	0	0	0
Sous-total	68 16,92%	13 18,31%	3 15%	4 22,22%

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
BAC4 LA	55	16	4	5
BAC4 SH	26	9	2	2
BAC4 SI	5	1	1	0
BAC4 SJ	5	0	0	0
BAC4 SN	1	0	0	0
BAC4 ST	1	0	0	0
Sous-total	93 23,13%	26 36,62%	7 35%	7 38,89%
BAC5 LA	21	3	1	1
BAC5 SH	12	3	0	1
BAC5 SI	4	2	0	0
BAC5 SJ	4	1	0	0
BAC5 SN	2	1	0	1
BAC5 ST	9	2	0	2
Sous-total	52 12,94%	12 16,9%	1 5%	5 27,78%
BAC6 LA	5	2	1	1
BAC6 SH	3	0	0	0
Sous-total	8 1,99%	2 2,82%	1 5%	1 5,56%
TOTAL	402	71	20	18

Code des diplômes

LA Lettres/histoire de l'art/philosophie/théologie/musicologie/langues, etc.
SH Histoire/géographie/psychologie/ethnologie, etc.
SJ Droit/économie/gestion/sciences politiques, etc.
SN Biologie/physiologie/sciences naturelles/géologie, etc.
ST Mathématiques/physique/chimie/informatique/diplômes d'ingénieurs, etc.
SI Information/communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au BAC. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.
La rubrique « sans diplôme » correspond aux mères de famille d'au moins trois enfants.

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
LA	129	54,89	30	54,55	7	53,85	10	58,82
SH	61	25,96	16	29,09	4	30,77	4	23,53
SI	21	8,94	5	9,09	2	15,38	0	
SJ	11	4,68	1	1,82	0		0	
SN	3	1,28	1	1,82	0		1	5,88
ST	10	4,26	2	3,64	0		2	11,76
TOTAL	235		55		13		17	

2.4 — Répartition par grade

Grades	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Agents non titulaires	72	17,91	11	15,49	4	20	6	33,33
Fonction publique d'État								
Agents admin.	3	0,75	0		0		0	
Adjoints admin.	8	1,99	1	1,41	1	5	0	
Secrétaires admin.	4	1	0		0		0	
Secrétaires de doc.	2	0,5	1	1,41	1	5	0	
Documentalistes	1	0,25	0		0		0	
Agent techn. de rech.	1	0,25	0		0		0	
Technicien de rech.	4	1	0		0		0	
Ass. ingénieur	1	0,25	0		0		0	
Ingénieur	1	0,25	1	1,41	0		0	
Mag. spéc.	47	11,69	2	2,82	1	5	0	
Mag. chef	21	5,22	2	2,82	2	10	0	
Insp. magasinage	17	4,23	3	4,23	0		1	5,56
Bib. adjoint	58	14,43	12	16,9	2	10	3	16,67
Bib. adj. princ.	2	0,5	0		0		0	
Bib. adj. spéc.	73	18,16	23	32,39	2	10	2	11,11
Prof. des écoles	1	0,25	0		0		0	
Prof. certifié	3	0,75	1	1,41	0		1	5,56
Fonction publique territoriale								
Rédacteurs terr.	2	0,5	0		0		0	
Agent patrimoine	11	2,74	0		0		0	
Ass. de cons.	29	7,21	4	5,63	2	10	2	11,11
Ass. qual. de cons.	41	10,20	10	14,08	5	25	3	16,67
TOTAL	402		71		20		18	

2.5 — Répartition par type d'établissement

Etablissements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Administration	1	0,25	0		0		0	
BDP	14	3,48	3	4,23	1	5	1	5,56
BGE	14	3,48	1	1,41	0		0	
BM	101	25,12	12	16,9	5	25	4	22,22
BM Paris	7	1,74	1	1,41	1	5	1	5,56
BNF	83	20,65	18	25,35	8	40	5	27,78
BPI	6	1,49	2	2,82	0		2	11,11
BU	138	34,33	22	30,99	2	10	1	5,56
CDP	4	1	1	1,41	0		0	
Universités	12	2,99	5	7,04	3	15	3	16,67
Divers	22	5,47	6	8,45	0		1	5,56
TOTAL	402		71		20		18	

Administration : ministères, services extérieurs des ministères, administration locale.

BDP : bibliothèques départementales de prêt.

BGE : bibliothèques des grands établissements.

BM : bibliothèques municipales.

BNF : Bibliothèque nationale de France.

BPI : Bibliothèque publique d'information.

BU : bibliothèques universitaires

CDP : centres de documentation pédagogiques (CDDP, CRDP, CNDP).

Divers : armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO.

2.6 — Répartition par département

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
ALSACE				
67 Bas-Rhin	6	2	2	0
68 Haut-Rhin	1	0	0	0
TOTAL	7 1,74%	2 2,82%	2 10%	0
AQUITAINE				
33 Gironde	5	1	0	1
64 Pyrénées-Atlantiques	2	0	0	0
TOTAL	7 1,74%	1 1,41%	0	1 5,56%
AUVERGNE				
03 Allier	2	0	0	0
15 Cantal	2	1	1	0
43 Haute-Loire	1	0	0	0
63 Puy-de-Dôme	1	0	0	0
TOTAL	6 1,49%	1 1,41%	1 5%	0
BOURGOGNE				
21 Côte-d'Or	4	0	0	0
71 Saône-et-Loire	1	0	0	0
TOTAL	5 1,24%	0	0	0
BRETAGNE				
29 Finistère	2	0	0	0
35 Ille-et-Vilaine	6	0	0	0
56 Morbihan	2	0	0	0
TOTAL	10 2,49%	0	0	0

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
CENTRE				
28 Eure-et-Loir	1	0	0	0
37 Indre-et-Loire	4	1	1	0
45 Loiret	4	1	0	0
TOTAL	9 2,24%	2 2,82%	1 5%	0
CHAMPAGNE				
51 Marne	1	1	0	0
52 Haute-Marne	1	1	0	1
TOTAL	2 0,5%	2 2,82%	0	1 5,56%
FRANCHE-COMTE				
70 Haute-Saône	1	0	0	0
90 Terr. de Belfort	1	0	0	0
TOTAL	2 0,5%	0	0	0
HAUTE-NORMANDIE				
76 Seine-Maritime	2	0	0	0
TOTAL	2 0,5%	0	0	0
ILE DE FRANCE				
75 Ville-de-Paris	171	34	9	9
77 Seine-et-Marne	2	0	0	0
78 Yvelines	9	1	0	0
91 Essonne	4	1	0	1
92 Hauts-de-Seine	12	3	1	1
93 Seine-Saint-Denis	12	6	2	2
94 Val-de-Marne	3	1	0	0
95 Val-d'Oise	3	0	0	0
TOTAL	216 53,73%	46 64,79%	12 60%	13 72,22%

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
30 Gard	1	0	0	0
34 Hérault	8	1	0	0
66 Pyrénées-Orientales	1	0	0	0
TOTAL	10 2,49%	1 1,41%	0	0
LIMOUSIN				
19 Corrèze	1	0	0	0
TOTAL	1 0,25%	0	0	0
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	8	1	0	0
57 Moselle	3	1	0	0
TOTAL	11 2,74%	2 2,82%	0	0
MIDI-PYRENEES				
31 Haute-Garonne	2	1	0	1
65 Midi-Pyrénées	1	0	0	0
TOTAL	3 0,75%	1 1,41%	0	1 5,56%
NORD				
59 Nord	14	2	0	0
62 Pas-de-Calais	4	1	1	0
TOTAL	18 4,48%	3 4,23%	1 5%	0
PAYS DE LA LOIRE				
72 Sarthe	2	0	0	0
TOTAL	2 0,5%	0	0	0
PICARDIE				
60 Oise	1	0	0	0
80 Somme	2	0	0	0
TOTAL	3 0,75%	0	0	0

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
POITOU-CHARENTES				
17 Charente-Maritime	4	1	0	0
86 Vienne	7	1	0	0
TOTAL	11 2,74%	2 2,82%	0	0
PROVENCE-COTE D'AZUR				
04 Alpes-Hte-Provence	1	0	0	0
06 Alpes-Maritimes	5	1	0	1
13 Bouches-du-Rhône	10	1	1	0
83 Var	1	1	0	0
84 Vaucluse	3	0	0	0
TOTAL	20 4,98%	3 4,23%	1 5%	1 5,56%
RHONE-ALPES				
26 Drôme	3	1	0	0
38 Isère	1	0	0	0
42 Loire	8	2	1	0
69 Rhône	24	2	1	1
73 Savoie	1	0	0	0
74 Haute-Savoie	5	0	0	0
TOTAL	42 10,45%	5 7,04%	2 10%	1 5,56%
DOM-TOM				
TOTAL	15 3,73%	0	0	0
TOTAL	402	71	20	18

2.7 — Résultats des candidats aux épreuves écrites

	Inscrits 402	Admissibles 71	Admis 20	Liste complémentaire 18
Composition				
Nombre de présents	295	71	20	18
Nombre de copies blanches	9	0	0	0
Moyenne	8,34	10,83	11,96	10,31
Note mini	0	6	9	6
Note maxi	15	15	15	13
Nombre de notes éliminatoires	14	0	0	0
Traduction				
Nombre de présents	282	71	20	18
Nombre de copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	9,30	13,48	13,15	14,36
Note mini	0	7	8	9
Note maxi	18	18	18	18
Nombre de notes éliminatoires	47	0	0	0
<i>Anglais</i>				
Nombre d'inscrits	281	46	11	14
Nombre de présents	194	46	11	14
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,94	13,08	12,55	14
Note mini	0	7	8	9
Note maxi	18	18	17	18
Nombre de notes éliminatoires	40	0	0	0
<i>Allemand</i>				
Nombre d'inscrits	29	8	3	1
Nombre de présents	23	8	3	1
Nombre de copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	10,18	13,50	12,67	18
Note mini	1	10	10	18
Note maxi	18	18	15	18
Nombre de notes éliminatoires	2	0	0	0
<i>Espagnol</i>				
Nombre d'inscrits	63	12	3	3
Nombre de présents	46	12	3	3
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	9,98	14,08	13,33	14,83
Note mini	0,5	10,5	10,5	14
Note maxi	17	17	15	15,5
Nombre de notes éliminatoires	5	0	0	0

concours de bibliothécaires – rapport du jury
session 1998

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
	402	71	20	18
<i>Italien</i>				
Nombre d'inscrits	27	4	3	0
Nombre de présents	17	4	3	
Nombre de copies blanches	0	0	0	
Moyenne	10,32	15,63	15,67	
Note mini	5,25	14,5	14,5	
Note maxi	18	18	18	
Nombre de notes éliminatoires	0	0	0	
<i>Russe</i>				
Nombre d'inscrits	2	1	0	0
Nombre de présents	2	1		
Nombre de copies blanches	0	0		
Moyenne	10,5	16		
Note mini	5	16		
Note maxi	16	16		
Nombre de notes éliminatoires	0	0		

2.8 — Résultats des candidats aux épreuves orales

	Admissibles	Admis	Liste complémentaire
	71	20	18
Entretien			
Nombre de présents	68	20	18
Moyenne	10,21	14,06	10,83
Note mini	0	11	7,5
Note maxi	16	16	13
Nombre de notes éliminatoires	1	0	0

4 — Libellés des sujets des épreuves écrites d'admissibilité

1 — Composition

1.1 — Concours externe

durée : 4 heures, coefficient : 3

*La bibliothèque lieu de mémoire est-elle une
idée moderne ?*

1.2 — Concours interne

durée : 4 heures, coefficient : 3

*Existe-t-il, de la création à la lecture, une
chaîne dont tous les acteurs seraient soli-
daires ?*

2 — Note de synthèse concours externe uniquement

durée : 3 heures, coefficient : 2

Sciences et techniques

*Rédigez une note de synthèse sur le développement durable à partir des documents suivants
(4 pages maximum)*

Document 1 – « Le développement durable existe-t-il ? ». Enquête dirigée par Loïc CHAUVEAU, *L'Environnement magazine*, n° 1553, décembre 1996, p. 18-31. (13 pages).

Document 2 – Emile VIVIER, « Le piège du développement durable ». *Combat nature*, n° 118, août 1997, p. 52-53. (2 pages).

Document 3 – Jean-Pierre CARBONNEL, « De quelques effets pervers du développement durable ». *Nature sciences et société*, n° 3, septembre 1997, vol. 5, p. 58- 59. (2 pages).

Document 4 – « Développement durable : du concept aux premières expériences ». *Note rapide sur l'environnement*, septembre 1997, n° 13. (4 pages).

2 — Note de synthèse (suite)

durée : 3 heures, coefficient : 2

Lettres et sciences humaines et sociales

Rédigez une note de synthèse sur la justice en France à partir des documents suivants (4 pages maximum).

Document 1 – Loi de programme n° 95-4 du 6 janvier 1995 relative à la justice. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 8 janvier 1995, p. 381-383. (3 pages).

Document 2 – Jean-Paul JEAN, « La justice sans le pouvoir ». *Le Monde diplomatique*, mai 1997, p. 16. (2 pages).

Document 3 – Ministère de la Justice. Rapport de la commission de réflexion sur la justice : commission présidée par Pierre TRUCHE (extraits). *La Documentation française*, juillet 1997, p. 5-6, 11-13 et 85-87 (8 pages).

Document 4 – « La justice en France : indicateurs statistiques ». D'après : Ministère de la Justice, *Les chiffres clés de la Justice*, octobre 1997. (2 pages).

Document 5 – Anne CHEMIN, « Le gouvernement présente une réforme profonde de la justice à M. Chirac ». *Le Monde*, 22 octobre 1997, p. 6. (2 pages).

Document 6 – Robert BADINTER, « De l'indépendance du parquet ». *Le Monde*, 29 octobre 1997, p. 1 et 13. (1 page).

Document 7 – Pierre MAZEAUD, « Pourquoi Mme Guigou a tort ». *Le Figaro*, 30 octobre 1997, p. 9.

3 — Traduction concours interne uniquement

Durée : 2 heures, Coefficient : 2

*Les candidats noteront en tête de la copie, la langue choisie **au moment de leur inscription au concours**. Tout changement de langue au moment des épreuves entraînerait l'annulation de la copie.*

Seul le dictionnaire unilingue est autorisé.

L'utilisation de tout autre document ou instrument de travail est strictement interdite.

Anglais

William SAROYAN, « Two unexpected visitors ». *The Human Comedy*, 1943.

Allemand

« Das Literarische Korsett ». *Focus*, 1997, n° 42.

Espagnol

« El centro de estudios Martianos ». *Debates Americanos*, n° 2, Julio-Diciembre 1996, La Habana.

Italien

« Cultura e affari : guida ragionata ai libri “utili” ». *Il Mondo*, 8 febbraio 1997.

Russe

Aleksej Gavrilovic GLUHOV, *Sud'by drevnih bibliotek*. TOO Libereja, Moskva, 1982.

5 — Quelques libellés des sujets des épreuves orales d'admission

1 — Conversation avec le jury concours externe et interne

Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation portant sur l'actualité intellectuelle et culturelle, tirés au sort au début de l'épreuve (préparation : trente minutes ; commentaire : environ dix minutes ; conversation : environ vingt minutes ; coefficient 4).

Alain BENTOLILA (Professeur de linguistique générale à l'université Paris v), « Les faux-semblants du français “branché” ». *Le Monde*, 26 mai 1998.

Françoise GASPARD, « La parité, pourquoi pas ? ». *Pouvoirs*, n° 82, 1997, Editions du Seuil.

Pascal ORY, « Les habits neufs de l'interdit ». *Le Monde de l'éducation*, n° 258, avril 1998, p. 65.

Entretien avec Françoise CACHIN, « Musées : du patrimoine à l'éducation ». *Le Débat*, n° 99, mars-avril 1998.

Henry ROUSSO, « Quel lieu pour la mémoire nationale ? ». *Le Débat*, n° 99, mars-avril 1998.

Michel SERRES, *Le Monde de l'éducation de la culture et de la formation*, mai 1998.

Michel CROZIER (directeur de recherche émérite au CNRS), *Le Monde de l'éducation de la culture et de la formation*, octobre 1997.

Philippe ROQUEPLO, *Entre savoir et décision : l'expertise scientifique*. INRA Editions, 1997.

Jean-Jacques BOZONNET, « Sport et société ». *Le Monde*, 1996-1997, p. 9.

Dominique NORA, *Les Conquérants du cybermonde*. Calmann-Levy, 1995, extrait p. 22-23.

2 — Résumé et commentaire d'un texte en langue étrangère

concours externe

Résumé et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, italien, espagnol, russe), au choix du candidat lors de l'inscription (préparation : 30 minutes, interrogation : 20 minutes, coefficient 1). L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation.

Anglais

Editorial, « You the jury ». *New Scientist*, 13 june 1998, p.3.

Mike PRICE, « I itch, therefore I am ». *New Scientist*, 27 july 1996.

Allemand

Bijan HADJI-ABDOLRAHIM, « Integration verlangt Herz ». *Die Zeit*, 1998, n° 6.

Martin KLINGST, « Vorsicht, Sammelwut ». *Die Zeit*, 1998, n° 18.

Espagnol

Paula PONGA, « Ariane Ascarisde Pequeña gran actriz ». *Fotogramas*, junio de 1998, p. 50.

Miguel Angel VILLENA, « Los expertos subrayan que el futuro de EE UU es biligüe entre el inglés y el español ». *El País*, junio de 1998.

Italien

Andrea MARTINI, « Benigni: “Cannes, damimi il dattero” ». *La Nation*.

Russe

Marija POZDNJAKOVA, « Moskva ne ot puskaet menja ». *Spunik*, n° 4/98, M., Agenstvo precati novosti.